



Conférence des Directeurs  
des Écoles Françaises  
d'Ingénieurs

44, rue Cambronne  
75015 Paris

Tél. : +33 (0)1 85 65 25 25  
Fax : +33 (0)1 85 65 25 20  
Email : [secretariat@cdefi.fr](mailto:secretariat@cdefi.fr)

À l'attention de madame Élisabeth CRÉPON

Présidente  
Commission des titres d'ingénieur  
44, rue Cambronne  
750015 PARIS

Paris, le 12 avril 2021

Objet : poursuite d'études des étudiants en BUT dans les écoles d'ingénieurs

Réf : 210022 /IS/JF

Madame la Présidente, chère Élisabeth,

Par arrêté du 6 décembre 2019, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a acté la création du bachelier universitaire de technologie (BUT) et par ce fait l'évolution de l'actuel diplôme universitaire de technologie (DUT) qui sera une licence professionnelle portée par les IUT. Il s'agira d'une formation délivrant 180 ECTS.

Depuis 2019, nous suivons avec intérêt les travaux des IUT sur la mise en œuvre de ce nouveau diplôme et avons eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec l'ADIUT sur la maquette pédagogique type des BUT et les attendus de cette nouvelle formation. L'enjeu est important pour les écoles d'ingénieurs puisque les titulaires d'un DUT représentent une proportion non négligeable des recrutés en cycle ingénieur. Même si un DUT pourra être délivré à l'issue des deux premières années du BUT, la modification substantielle de cette formation (structuration en parcours notamment) nous amène à nous interroger sur le niveau d'entrée le plus adapté pour les titulaires d'un DUT ou d'un BUT en cycle ingénieur et ceci afin de leur garantir toutes les chances de réussite.

Les résultats de notre analyse ont été discutés à divers niveaux de la CDEFI (groupe de travail sur les réformes des premiers cycles, commission Formation et société, commission permanente) et partagés avec la CTI.

*In fine*, le 9 avril 2021, les administrateurs de la CDEFI, représentatifs de la diversité des écoles d'ingénieurs, ont, à l'unanimité, acté la position selon laquelle, la poursuite d'études des futurs titulaires d'un BUT dans les écoles d'ingénieurs la plus adéquate était celle d'une admission en 1<sup>re</sup> année de cycle ingénieur. De même, la formation de DUT ayant évolué, et estimant que les conditions de réussite ne seront pas toutes réunies, la CDEFI n'est pas favorable à une intégration des apprenants de 2<sup>e</sup> année de BUT, même s'ils sont titulaires d'un DUT, en 1<sup>re</sup> année de cycle ingénieur.

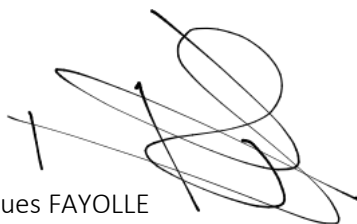


[www.cdefi.fr](http://www.cdefi.fr)

La Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs est une instance consultative et représentative reconnue par la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités. Elle est constituée en association loi de 1901.

Enfin, étant donné que la qualité des formations et des diplômes sont strictement les mêmes pour toutes les voies de formation, il nous semble crucial que les niveaux d'admission des titulaires d'un DUT ou BUT dans les écoles d'ingénieurs soient identiques aussi bien pour les formations sous statut d'étudiant que pour celles qui se déroulent en apprentissage.

En restant à votre disposition pour échanger plus amplement sur ce sujet, je vous adresse, madame la Présidente, chère Élisabeth, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke on the left side.

Jacques FAYOLLE  
Président

